L'industrie des loisirs à Singapour : un marché en pleine expansion

Largement appuyé par le programme de développement économique de son gouvernement, Singapour est sur le point de se transformer en un centre de services international.

Et ce centre devra se doter d'une énergique industrie des loisirs et des divertissements, qui pourrait offrir de nombreux débouchés à nos exportateurs et investisseurs.

Telles sont les conclusions d'une étude sectorielle sur l'industrie des services récréatifs, commandée par la Direction commerciale du haut-commissariat du Canada à Singapour.

Examinons la situation actuelle: entre 1980 et 1988, la consommation privée dans le domaine des loisirs et des divertissements est passée de 1,7 à 3,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 13 à 15 % des dépenses totales.

En outre, l'avenir de cette industrie s'annonce bien. L'expansion devrait se poursuivre sous l'impulsion d'un certain nombre de facteurs: augmentation des revenus disponibles, croissance de la richesse nationale, réduction progressive de la journée de travail, répartition démographique de la population (50 % des habitants ont de 15 à 39 ans) et expansion prévue du tourisme.

Les secteurs prometteurs indiqués par cette étude sont les suivants:

• l'industrie cinématographique : le gouvernement et son Bureau de développement économique font tout pour attirer les grands acteurs et les producteurs étrangers, et veulent faire de Singapour une capitale asiatique du cinéma. (La salle de spectacle omnimax du Centre scientifique de Jurong appartient à des intérêts canadiens).

• cinémas multiples: la nouvelle politique du gouvernement permet de vendre des aliments et d'offrir des activités récréatives dans les locaux des salles de cinéma; ce qui a favorisé la création de centres multiples qui groupent des cinémas, des boutiques et des restaurants. Les gens sont de plus en plus favorables à ce type d'aménagement qui offre, au même endroit, toute une gamme de loisirs pour la famille. (Depuis 1987, le nombre de spectateurs de films a augmenté de 12 %, totalisant 22,1 millions en 1988. Et le nombre moyen de films vus par une personne a

augmenté de 10.5 %.)

• centres récréatifs et arcades, ou parcs thématiques : ce secteur est en pleine expansion. A titre d'exemple, on est en train de construire une marina de 31 millions de dollars, avec des installations d'amarrage pour 400 bateaux. Sans parler de l'infrastructure, ce projet exigera un vaste ensemble de soutien : ponts flottants, équipements de mise à l'eau et de débarquement, etc.

Dans ce domaine, on notera aussi le projet Suntec City, un site de ll hectares, qui comprendra un vaste centre de conférence et d'exposition, un hôtel de luxe de 400 lits, des terrains de stationnement et des centres d'achat.

D'après l'étude, ce projet, qui ressemble au Mall d'Edmonton, présente toute une série de débouchés aux gens d'affaires canadiens désireux d'offrir leurs compétences et leurs équipements dans les domaines de la construction, de l'industrie hôtelière, des centres récréatifs et de l'organisation des loisirs:

• bars-salons : on notera la vogue des bars-salons de karaoke (musique enregistrée accompagnant les chanteurs); plus de 100 endroits de ce genre ont ouvert leurs portes ces trois dernières années. Même chose pour les discothèques et autres établissements nocturnes, dont beaucoup seront bientôt inaugurés. D'autres sont en train d'être rénovés ou agrandis.

D'après l'étude, la multiplication rapide de ces bars-salons et autres établissements noctumes offre des débouchés aux entreprises canadiennes de systèmes d'éclairage, d'équipements sonores et d'installations audiovisuelles, et aux fournisseurs d'autres services d'aménagement.

Considérant les loisirs et les services récréatifs comme essentiels au projet de développement de Singapour, le gouvernement est en train d'encourager — au moyen de stimulants et de règlements favorables — la participation de sociétés étrangères à cette industrie.

L'une de ces panoplies de stimulants comprend des déductions d'investissement; une autre "le statut d'entreprise pionnière", qui exempte la société bénéficiaire de l'impôt sur le revenu des sociétés (33 %) pour une période de

cinq à dix ans, à partir du jour où elle commence ses opérations commerciales. Autre avantage: Singapour accorde la propriété intégrale aux sociétés étrangères installées sur son territoire.

Pour obtenir un exemplaire du document intitulé Sectoral Analysis - Singapore Recreation and Leisure Services Industry (Analyse sectorielle - Industrie des services récréatifs et des loisirs de Singapour), téléphoner sans frais à Info-Export, au numéro 1-800-267-8376 (région d'Ottawa: 993-6435).

On peut également obtenir des renseignements commerciaux sur Singapour auprès de la Direction de l'expansion du commerce en Asie et dans le Pacifique Sud (PST), AECEC, 125, prom. Sussex, Ottawa KlA 0G2. Télécopieur: (613) 996-4309.

La Nouvelle-Zélande va réduire les droits de douane

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a décidé que les droits de douane imposés sur les importations seraient réduits de 10 % au maximum d'ici à 1996, exception faite de certains produits.

En annonçant dernièrement cette décision, le ministre du Commerce de la Nouvelle-Zélande, M. David Butcher, a déclaré que la première réduction entrerait en vigueur le le juillet 1993, et que d'autres suivront les le juillet 1994, 1995 et 1996. Les taux égaux ou inférieurs à 10 % à la date du le juillet 1994 seront gelés.

Les secteurs non concernés par ces réductions tarifaires sont ceux de la chaussure, des vêtements, des tapis, des machines à écrire et imprimantes, et des véhicules à moteur.

Grâce au système de "concessions tarifaires" de la Nouvelle-Zélande, les articles non fabriqués dans ce pays pourront, sur demande, continuer d'y pénétrer en franchise avec l'approbation duministre. Onne compte jamais moins de 25 000 concessions valides à un moment donné.

Pour obtenir d'autres renseignements à ce sujet, communiquer, à l'AECEC, avec la Direction de l'expansion du commerce dans le Pacifique-Sud (PST). Tél.: (613) 996-5945. Télécopieur: (613) 996-4309.